

Élections européennes du 09/06/2024 : le vote par procuration

Vous souhaitez faire une procuration pour les élections européennes ? Voici les démarches à entreprendre depuis chez vous pour faciliter les démarches :

Étape 1 : Rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et authentifiez-vous via FranceConnect.

Étape 2 : Saisissez votre demande de procuration ;
Vous recevez un courriel de Maprocuration intitulé «Votre demande de procuration».

Étape 3 : Faites vérifier votre identité :
Option 1 : Authentifiez-vous via France Identité.
Option 2 : Déplacez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police de votre choix avec votre pièce d'identité.
Vous recevez à l'issue de la vérification un courriel de Maprocuration intitulé «Votre identité a été vérifiée».

Étape 4 : Une fois que vous avez reçu le courriel de Maprocuration intitulé « Votre procuration a été validée », informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.